



DEMANDE D'ARRÊTÉ D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

REGLEMENTANT LA CIRCULATION,
LE STATIONNEMENT ET LA
PERMISSION DE VOIRIE

Service Domaine Public
Centre Technique Municipal
16 rue Sébastien Keller
54300 Lunéville
Tél : 03.83.76.23.22 / 03.83.76.48.82
Courriel : domaine-public@mairie-luneville.fr

Ce document est à faire parvenir au Service Domaine Public au minimum 15 jours avant l'occupation du domaine public à l'adresse suivante : arretes@mairie-luneville.fr

**Tout dossier incomplet ne sera pas instruit et
seuls les formulaires de la Commune seront pris en compte.**

LE DEMANDEUR

☐ Particulier

☐ Service Public

☐ Entreprise/Société

N° SIRET (14 chiffres) :

N° IBAN bancaire (fournir un RIB)

☐ Madame

☐ Monsieur

Nom : Prénom :

Agissant :

☐ pour mon compte personnel

☐ pour le compte de :

Adresse :

Tél. Fixe : Portable :

Courriel :@.....

DEMANDE DE PROLONGATION

☐ ARRETE N°

☐ Motif de la prolongation (préciser) :

MOTIF DE LA DEMANDE

(merci de cocher la/les case(s) correspondante(s))

☐ Pose d'un chevalet publicitaire

☐ Pose d'un étalage – Préciser les dimensions (Lxl):

☐ Manifestation sportive et culturelle (préciser l'intitulé):

☐ TRAVAUX (description):

Pour tout travaux, remplir impérativement la fiche « Typologie de l'emprise » en page 4

- Permission de voirie antérieure: ☐ Oui ☐ Non Si oui, indiquer la référence :

- Déclaration préalable antérieure: ☐ Oui ☐ Non Si oui, indiquer la référence :

☐ Autres occupations (à préciser):

LOCALISATION DU SITE CONCERNE PAR LA DEMANDE

Rue(s) concernée(s) :

Immeuble/propriété n :

Tronçon concerné : du n°..... au n°.....

Observation particulière :

DUREE DE L'IMPLANTATION

Du au

Durée d'application (en jours calendaires) :

MESURES SOUHAITEES

(merci de cocher la/les case(s) correspondante(s))

CIRCULATION

☐ Chaussée rétrécie

☐ Alternat par :

- ☐ panneaux
- ☐ feux tricolores

☐ Autres :

.....
.....
.....
.....

☐ Interdiction de circulation (joindre plan) :

☐ accessible aux riverains

☐ non-accessible aux riverains

☐ Déviation (joindre plan)

STATIONNEMENT

☐ Implantation :

☐ sur chaussée (pleine voie)

☐ sur emplacement matérialisé - Nombre de places :

☐ Interdiction de stationner :

☐ au droit du chantier

☐ face au chantier

☐ du n°..... au n°.....

☐ sur toute la rue

☐ autres :

PIÈCES À JOINDRE À LA DEMANDE

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté doit être impérativement accompagnée de :

- Photos
- Plan de localisation précis

2. Pièces complémentaires selon nature de la demande

- Plan des travaux
- Schéma de signalisation ou de déviation
Concernant les clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb
- Plan avec coupes indiquant l'emprise occupée du domaine public

Engagement :

J'atteste avoir qualité pour faire cette déclaration.

Je suis informé(e) que tous les renseignements figurant dans cette déclaration serviront au calcul de la redevance d'occupation du domaine public fixée par délibération (n°2021-306) du Conseil Municipal du jeudi 16 décembre 2021 et qui est réévaluée chaque année.

Je suis informé(e) que la redevance reste due en totalité si la demande d'annulation ou de réduction est réceptionnée par le service Domaine Public au-delà de la période d'occupation consentie.

Fait à, le

Nom : Prénom :

Signature du Demandeur

TYPOLOGIE DE L'EMPRISE

(à remplir obligatoirement pour toute demande d'arrêté relative à des travaux)

Extrait de la grille tarifaire des droits de voirie 2022 (Délibération n°2021-306)

Disponible sur le site internet de la commune de Lunéville (rubrique « Cadre de vie » - « Occupation du domaine public »).

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES TRAVAUX						
Cocher la (les) case(s)	Type d'occupation	Mode de mesurage	Quantité	Nombre		Tarifs 2022 (Délibération n°2021-306)
				de jours	de semaine	
	Travaux (ouverture sur domaine public, terrassement...)	m ² / semaine				2,10
	Dépôt de matériaux (tas de sable, terre, bois, big bag de chantier...)	m ² /semaine				2,10€
	Benne / abris de chantier	Unité/semaine				10,00€
	Engins de levage (grues, nacelles, monte matériaux, plate-forme élévatrice...) <u>Préciser</u> :	Unité/jour				20,00€
	Véhicules lourds (camions toupie, bennes, minipelles, tractopelles, camions remorque, camions de curage...) <u>Préciser</u> :	Unité/jour				10,00€
	Pose de palissade (barrières Vauban, Heras...) <u>Préciser</u> :	m ² /semaine				2,10€
	Échafaudages (fixes, roulants, suspendus...) <u>Et/ou</u> Travaux à un immeuble, façade ou devanture (Emprise au sol) <u>Préciser</u> :	m ² /semaine				2,10€
	Fermeture totale ou partielle d'une rue <u>Et/ou</u> Déviation d'un sens de circulation - supérieur à une demi-journée	Par jour				50,00€
	Occupation partielle de la chaussée (chaussée rétrécie...) - supérieur à une demi-journée	Par jour				25,00€
	Réservation d'emplacement de stationnement (hors déménagement)	Emplacement /semaine				23,00€
	Majoration pour chantiers réalisés ou commencés sans autorisation et/ou qui se prolongent sans renouvellement	Forfait				20,00€

A noter :

Il n'est pas dû de redevance pour une occupation de moins de 48h.

L'occupation de plus de 48h et de moins de 7 jours se paie comme la semaine.

Paiement de la redevance : toute journée ou semaine entamée est due.